INFINITIMM
Société par actions simplifiée
au capital de 3.550.000 euros
Siège social : 26 Quai d'Asnières – 92390 Villeneuve-la-Garenne
847 647 153 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 23 juin 2026, à 9h45.

QUODAM, société anonyme d'économie mixte dont le siège social est situé au 26 Quai d'Asnières – 92390 Villeneuve-la-Garenne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 602 048 225, représentée par Monsieur Pierre-Charles DECOSTER, Directeur général,

agissant en qualité d'associé unique de la Société détenant la totalité des actions composant le capital de la Société (l'« **Associé Unique** »).

La société RSM, représentée par Monsieur Jean RIGON, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

L'Associé Unique est appelé à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Affectation du résultat ;
3. Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
4. Pouvoirs pour les formalités.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation mise à sa disposition préalablement à sa consultation, l'Associé Unique a décidé de prendre les décisions figurant dans le présent procès-verbal.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés par le Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

L'associé unique approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 128 958 €, décide de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau » pour le porter à – 1 286 170 €.

TROISIEME DECISION

(Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'associé unique, déclare qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

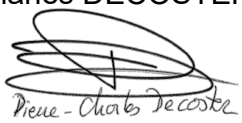
L'Associé Unique confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
Représentée par
Pierre-Charles DECOSTER



Sinergys

Plaquette

INFINITIMM

31/12/2025

CARMYN

Ce document contient 50 pages

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1 Comptes annuels 3

1.1 Bilan actif 4
1.2 Bilan passif 5
1.3 Compte de résultat 6
1.4 Bilan actif (Détail) 8
1.5 Bilan passif (Détail) 9
1.6 Compte de résultat (Détail) 10

2 Gestion 12

2.1 Soldes intermédiaires de gestion 13
2.2 Soldes intermédiaires de gestion (détail) 14
2.3 Annexe simple INFINITIMM 16

3 Déclarations et liasse fiscale 28

3.1 2065 Impôt sur les sociétés 29
3.2 2065 Bis - Annexe 2065 30
3.3 2050 Bilan actif 31
3.4 2051 Bilan passif 32
3.5 2052 Compte de résultat 33
3.6 2053 Compte de résultat (suite) 34
3.7 2054 Immobilisations 35
3.8 2055 Amortissements 36
3.9 2056 Provisions inscrites au bilan 37
3.10 2057 Etat des créances et dettes 38
3.11 2058-A Détermination résultat fiscal 39
3.12 2058-B Déficits provisions non déductibles 40
3.13 2058-B Provisions non déductibles 41
3.14 2058-C Affectation du résultat et renseignements divers 42
3.15 2059-A Détermination PMV 43
3.16 2059-B Affectation PVCT 45
3.17 2059-C Suivi MVLT 46
3.18 2059-D Affectation PVLT 47
3.19 2059-E Détermination VA produite 48
3.20 2059-F Capital social 49
3.21 2059-G Filiales 50

Sinergys

Comptes annuels

INFINITIMM

INFINITIMM

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				10 000
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				**10 000**
	Immobilisations financières (2)	Participations	1 190		1 190	
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	**1 190**		**1 190**	**790**
		Total de l'actif immobilisé (III)	**1 190**		**1 190**	**10 790**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				106 450
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises				
		TOTAL				**106 450**
		Avances et acomptes versés sur commandes	**3 741**		**3 741**	**3 741**
	Créances (3)(4)	Créances Clients et Comptes rattachés	54 478		54 478	676 038
		Autres créances	1 511 209		1 511 209	1 169 603
		Charges constatées d'avance				
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	**1 565 688**		**1 565 688**	**1 845 641**
	VMP	Actions propres				
		Autres titres				
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	877 440		877 440	678 132
		TOTAL	**877 440**		**877 440**	
		Total de l'actif circulant (IV)	**2 446 870**		**2 446 870**	
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**2 448 060**		**2 448 060**	**2 644 757**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à moins d'un an
(4) Dont à plus d'un an

1 565 688

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.46.1

INFINITIMM

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 550 000)	3 550 000	3 550 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-1 157 211	-942 012
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-128 958	-215 198
	Situation nette avant répartition	2 263 830	2 392 788
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**2 263 830**	**2 392 788**
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		46 354
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		***46 354***
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 954	174 600
	Dettes fiscales et sociales	15 275	31 013
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	**184 229**	**251 968**
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	**2 448 060**	**2 644 757**
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	184 229	

Edité à partir de Loop V5.46.1

Compte de résultat

INFINITIMM

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	181 898		181 898	563 365
	Montant net du chiffre d'affaires	**181 898**		**181 898**	**563 365**
	Production stockée			-106 450	70 560
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			9 000	
	Autres produits			0	
	Total des produits d'exploitation (I)			**84 448**	**633 925**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			223 950	758 608
	Impôts, taxes et versements assimilés			790	554
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 049	12 546
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			4 950	
	Autres charges			0	7 200
	Total des charges d'exploitation (II)			**234 741**	**778 909**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**-150 293**	**-144 984**
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			21 335	
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)			**21 335**	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)				46 054
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)				**46 054**
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			**21 335**	**-46 054**
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			**-128 958**	**-191 039**

Edité à partir de Loop V5.46.1

Compte de résultat

INFINITIMM

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4)	(VII)		
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)		24 159
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)		-24 159
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)		
Total des produits (I + III + V + VII)		105 783	633 925
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		234 741	849 124
BÉNÉFICE OU PERTE		-128 958	-215 198

(1) Y compris
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

(4) Dont
- Produits afférents à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

(5) Dont
- Charges afférentes à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

Edité à partir de Loop V5.46.1

Bilan actif (Détail)

INFINITIMM

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
Installations techniques, matériel et outillage industriels		**0,00**	**10 000,00**	**-100**
21530000	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQ.	0,00	92 279,50	-100
28153000	AMORT BULLE CONTAINER	0,00	-82 279,50	100
	Total immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	-100
Participations		**1 190,00**	**790,00**	**50.63**
26180200	PARTICIPATION SCCV CDG 16	490,00	490,00	
26180400	PARTICIPATION SCCV VLG GALLIENI SUD ML1	300,00	300,00	
26180800	PARTICIPATION SCCV VLG GALLIENI ML2	300,00	0,00	NS
26180900	PARTICIPATION SCCV 130 GALLIENI	100,00	0,00	NS
	Total immobilisations financières	1 190,00	790,00	50.63
	Total actif immobilisé	1 190,00	10 790,00	-88.97
En-cours de production de biens		**0,00**	**106 450,50**	**-100**
33180800	PROJET GALLIENI SUD - ML2	0,00	106 450,50	-100
	Total stocks et en-cours	0,00	106 450,50	-100
Avances et acomptes versés sur commandes		**3 741,60**	**3 741,60**	
40910000	FOURNISSEURS -ACOMPTES	3 741,60	3 741,60	
Créances Clients et Comptes rattachés		**54 478,21**	**676 038,22**	**-91.94**
41110000	CLIENTS	54 478,21	631 457,62	-91.37
41810000	PRODUITS A RECEVOIR	0,00	44 580,60	-100
Autres créances		**1 511 209,85**	**1 169 603,73**	**29.21**
44571100	TVA COLLECTEE	48 324,38	0,06	NS
44586000	TVA SUR FNP	661,00	1 402,00	-52.85
45580500	COMPTE COURANT SCCV CDG 16	463 445,00	463 445,00	
45580800	COMPTE COURANT SCCV VILLENEUVE GALLIENI ML2	716 122,80	0,00	NS
46740000	COMPTE COURANT SEM	4 290,27	6 990,27	-38.63
46780400	PROJET GALLIENI SUD ML1	278 366,40	278 366,40	
46780800	PROJET GALLIENI SUD - ML2	0,00	419 400,00	-100
	Total créances	1 565 688,06	1 845 641,95	-15.17
Disponibilités		**877 440,55**	**678 132,95**	**29.39**
51211300	C EPARGNE INFINITIMM	877 440,55	678 132,95	29.39
	Total divers actifs circulants	877 440,55	678 132,95	29.39
	Total actif circulant	2 446 870,21	2 633 967,00	-7.1
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	2 448 060,21	2 644 757,00	-7.44

Bilan passif (Détail)

INFINITIMM

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Capital	**3 550 000,00**	**3 550 000,00**	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	3 550 000,00	3 550 000,00	
Report à nouveau	**-1 157 211,46**	**-942 012,60**	**-22.84**
11900000 REPORT A NOUVEAU - SOLDE DEDITEUR	-1 157 211,46	-942 012,60	-22.84
Résultat de l'exercice	**-128 958,25**	**-215 198,86**	**40.07**
Résultat de l'exercice	-128 958,25	-215 198,86	40.07
Total capitaux propres	2 263 830,29	2 392 788,54	-5.39
Emprunts et dettes financières divers	**0,00**	**46 354,64**	**-100**
45580000 INTERETS COURUS SUR COMPTES AS	0,00	46 054,64	-100
45580400 COMPTE COURANT SCCV VLG GALLIENI SUD	0,00	300,00	-100
Total emprunts et dettes assimilées	0,00	46 354,64	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**168 954,57**	**174 600,57**	**-3.23**
40100000 FOURNISSEURS DIVERS	164 988,57	166 188,57	-0.72
40810000 FACTURES NON PARVENUES	3 966,00	8 412,00	-52.85
Dettes fiscales et sociales	**15 275,35**	**31 013,25**	**-50.75**
44550000 TVA A PAYER	0,00	23 583,00	-100
44566100 TVA DEDUCTIBLE	15 275,35	0,15	NS
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	0,00	7 430,10	-100
Total dettes	184 229,92	251 968,46	-26.88
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	2 448 060,21	2 644 757,00	-7.44

Compte de résultat (Détail)

INFINITIMM

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
Production vendue (services)		**181 898,50**	**563 365,18**	**-67.71**
70680300	PRESTATIONS PROJET 14-15 Q ALFRED SISLEY	45 398,50	495 651,08	-90.84
70680400	PRESTATIONS PROJET VLG GALLIENI SUD ML1	0,00	37 150,50	-100
70680500	PRESTATIONS PROJET CDG 16 - RUE AVENIR	136 500,00	0,00	NS
70680600	PRESTATIONS PROJET ANGLE BARBUSSE SISLEY	0,00	30 563,60	-100
	Montant net du chiffre d'affaires	*181 898,50*	*563 365,18*	*-67.71*
Production stockée		**-106 450,50**	**70 560,00**	**-250.87**
71348080	ETUDES PROJET VLG GALLIENI ML2	-106 450,50	0,00	NS
71380400	ETUDES PROJET VLG GALLIENI SUD - ML1	0,00	630,00	-100
71380800	ETUDES PROJET VLG GALLIENI SUD - ML2	0,00	69 930,00	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		**9 000,00**	**0,00**	**NS**
75700000	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	9 000,00	0,00	NS
Autres produits		**0,15**	**0,00**	**NS**
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,15	0,00	NS
	Total produits d'exploitation	*84 448,15*	*633 925,18*	*-86.68*
Autres achats et charges externes		**223 950,64**	**758 608,91**	**-70.48**
61320000	LOCATION	900,00	4 560,00	-80.26
61611600	ASSURANCE RC PROMOTEIR	5 350,16	1 821,24	193.76
61700000	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	10 000,00	-100
61780300	ETUDES PROJET 14-15 QUAI ALFRED SISLEY	41 650,00	454 725,76	-90.84
61780400	ETUDES PROJET VLG GALLIENI SUD ML1	1 602,00	37 780,50	-95.76
61780600	ETUDES ANGLE BARBUSSE SISLEY	0,00	28 040,00	-100
61780800	ETUDES PROJET VLG GALLIENI ML2	2 544,60	69 930,00	-96.36
62140000	PERSONNEL MISE A DISPOSITION	120 000,00	128 175,53	-6.38
62260000	HONORAIRES	30 000,00	10 000,00	200
62260200	HONORAIRES CAC	5 779,00	6 720,00	-14
62260300	HONORAIRES DIAGNOSTIC/CONSUEL	0,00	900,00	-100
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	2 000,00	2 000,00	
62261200	HONORAIRES D AVOCATS	13 300,00	2 800,00	375
62700600	SERV.BANCAIRE CE	824,88	1 155,88	-28.64
Impôts, taxes et versements assimilés		**790,31**	**554,52**	**42.52**
63540100	ENREGISTREMENT	790,31	554,52	42.52
Dotations aux amortissements sur immobilisations		**5 049,49**	**12 546,12**	**-59.75**
68112000	DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	5 049,49	12 546,12	-59.75
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédé		**4 950,51**	**0,00**	**NS**
65700000	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES	4 950,51	0,00	NS
Autres charges		**0,49**	**7 200,00**	**-99.99**
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	0,49	7 200,00	-99.99
	Total charges d'exploitation	*234 741,44*	*778 909,55*	*-69.86*
	1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-150 293,29	-144 984,37	-3.66
Autres intérêts et produits assimilés		**21 335,04**	**0,00**	**NS**
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	21 335,04	0,00	NS

Compte de résultat (Détail)

INFINITIMM

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Total produits financiers	*21 335,04*	*0,00*	*NS*
Intérêts et charges assimilées	**0,00**	**46 054,64**	**-100**
66150000 INTÉRÊTS DES COMPTES COURANTS	0,00	46 054,64	-100
Total charges financières	*0,00*	*46 054,64*	*-100*
2. RÉSULTAT FINANCIER	21 335,04	-46 054,64	146.33
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts	-128 958,25	-191 039,01	32.5
Charges exceptionnelles	**0,00**	**24 159,85**	**-100**
68725000 DOT. AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	0,00	24 159,85	-100
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	-24 159,85	100
BÉNÉFICE OU PERTE	-128 958,25	-215 198,86	40.07

Sinergys

Gestion

INFINITIMM

Soldes intermédiaires de gestion

INFINITIMM

01/01/2025	31/12/2025	Périodes	01/01/2024	31/12/2024	Variations
	12 mois	Durées		12 mois	
100 %	**182**	Chiffre d'affaires H.T.	**563**	100 %	**-381**
Ventes de Mises H.T. 100 %				Ventes de Mises H.T. 100 %	
	182	Production vendue H.T.	563		
- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	-106	± Variation des stocks de production + Production immobilisée	71	- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	
	+ 75	Production de l'exercice	634	+	
	= 75		= 634		
%	-224	- Consommations en provenance des tiers	-759	%	
100,0	**-149**	Valeur ajoutée	**-125**	**100,0**	**-24**
	-1	+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	-1		
100,5	**-149**	Excédent brut d'exploitation	**-125**	**100,4**	**-24**
	0	± Autres produits et charges de gestion courante ± Produits et charges de gestion exceptionnels - Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges	-7		
100,5	**-149**	Excédent brut d'exploitation corrigé	**-132**	**106,2**	**-17**
	21	± Coût - produit net de financement - Impôt sur les bénéfices - Participation	-46		
86,2	**-128**	Capacité d'autofinancement	**-178**	**143,2**	**51**
	4 -5	± Résultat sur cession d'éléments d'actif - Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)	-37		
86,8	**-129**	Résultat net	**-215**	**172,6**	**86**
		Crédit-bail reclassé Total dont frais financiers dont amortissements			

Edité à partir de Loop V5.46.1

Soldes intermédiaires de gestion (détail)

INFINITIMM

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion		31/12/2025	31/12/2024	%
Production vendue		**181 898,50**	**563 365,18**	**-67.71**
70680300	PRESTATIONS PROJET 14-15 Q ALFRED SISLEY	45 398,50	495 651,08	-90.84
70680400	PRESTATIONS PROJET VLG GALLIENI SUD ML1	0,00	37 150,50	-100
70680500	PRESTATIONS PROJET CDG 16 - RUE AVENIR	136 500,00	0,00	NS
70680600	PRESTATIONS PROJET ANGLE BARBUSSE SISLEY	0,00	30 563,60	-100
	Chiffre d'affaires	*181 898,50*	*563 365,18*	*-67.71*
Variation des stocks de production		**-106 450,50**	**70 560,00**	**-250.87**
71348080	ETUDES PROJET VLG GALLIENI ML2	-106 450,50	0,00	NS
71380400	ETUDES PROJET VLG GALLIENI SUD - ML1	0,00	630,00	-100
71380800	ETUDES PROJET VLG GALLIENI SUD - ML2	0,00	69 930,00	-100
	Production de l'exercice	*75 448,00*	*633 925,18*	*-88.1*
Consommations en provenance de tiers		**-223 950,64**	**-758 608,91**	**70.48**
61320000	LOCATION	-900,00	-4 560,00	80.26
61611600	ASSURANCE RC PROMOTEIR	-5 350,16	-1 821,24	-193.76
61700000	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	-10 000,00	100
61780300	ETUDES PROJET 14-15 QUAI ALFRED SISLEY	-41 650,00	-454 725,76	90.84
61780400	ETUDES PROJET VLG GALLIENI SUD ML1	-1 602,00	-37 780,50	95.76
61780600	ETUDES ANGLE BARBUSSE SISLEY	0,00	-28 040,00	100
61780800	ETUDES PROJET VLG GALLIENI ML2	-2 544,60	-69 930,00	96.36
62140000	PERSONNEL MISE A DISPOSITION	-120 000,00	-128 175,53	6.38
62260000	HONORAIRES	-30 000,00	-10 000,00	-200
62260200	HONORAIRES CAC	-5 779,00	-6 720,00	14
62260300	HONORAIRES DIAGNOSTIC/CONSUEL	0,00	-900,00	100
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	-2 000,00	-2 000,00	
62261200	HONORAIRES D AVOCATS	-13 300,00	-2 800,00	-375
62700600	SERV.BANCAIRE CE	-824,88	-1 155,88	28.64
	Valeur ajoutée	*-148 502,64*	*-124 683,73*	*-19.1*
Impôts et taxes		**-790,31**	**-554,52**	**-42.52**
63540100	ENREGISTREMENT	-790,31	-554,52	-42.52
	Excédent brut d'exploitation	*-149 292,95*	*-125 238,25*	*-19.21*
Autres produits et charges de gestion courante		**-0,34**	**-7 200,00**	**100**
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	-0,49	-7 200,00	99.99
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,15	0,00	NS
	Excédent brut d'exploitation corrigé	-149 293,29	-132 438,25	-12.73
Coût - Produit net de financement		**21 335,04**	**-46 054,64**	**146.33**
66150000	INTÉRÊTS DES COMPTES COURANTS	0,00	-46 054,64	100
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	21 335,04	0,00	NS
	Capacité d'autofinancement	-127 958,25	-178 492,89	28.31
Résultat sur cession d'éléments d'actif		**4 049,49**	**0,00**	**NS**
65700000	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES	-4 950,51	0,00	NS
75700000	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	9 000,00	0,00	NS
Dotations / Reprises d'amortissements et provisions classés en FdR		**-5 049,49**	**-36 705,97**	**86.24**
68112000	DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	-5 049,49	-12 546,12	59.75
68725000	DOT. AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	0,00	-24 159,85	100

Soldes intermédiaires de gestion (détail)

INFINITIMM

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion	31/12/2025	31/12/2024	%
RÉSULTAT NET	-128 958,25	-215 198,86	40.07

SAS INFINITIMM

Annexe aux comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025

Sinergys

Table des matières

1 Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1 Évènements principaux 2
1.2 Principes, règles et méthodes comptables 2
2 Informations relatives au bilan 2
2.1 Actif 2
2.1.1 Immobilisations incorporelles 2
2.1.2 Immobilisations corporelles 3
Début de l'exercice 3
Augmentations 3
Diminutions 3
Fin de l'exercice 3
2.1.3 Tableaux des amortissements 4
2.1.4 Immobilisations financières 4
Augmentations 4
Diminutions 4
2.1.5 Produits à recevoir 5
2.1.6 Créances 6
2.2 Passif 7
2.2.1 Capitaux propres 7
2.2.2 Dettes financières et autres dettes 8
2.2.3 Charges à payer 9
3 Informations relatives au compte de résultat 10
4 Impôt sur les bénéfices 10
4.1 Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale 11

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Au cours de l'exercice clos, la société INFINITIMM a participé à la création de deux sociétés civiles de construction-vente (SCCV) portant des projets immobiliers situés à Villeneuve-la-Garenne :

- **SCCV 130 GALLIENI** : société ayant pour objet l'acquisition de terrains situés 130 avenue de Gallieni (92390), ainsi que la réalisation et la vente d'un programme immobilier. INFINITIMM détient 100 parts sociales, soit 10 % du capital.
- **SCCV VILLENEUVE GALLIENI :** société ayant pour objet l'acquisition de terrains situés à Villeneuve-la-Garenne en vue du développement et de la commercialisation d'un programme immobilier d'environ 18 900 m². INFINITIMM détient 300 parts sociales, soit 30 % du capital.

Ces structures ont été constituées afin de porter des opérations de promotion immobilière, dont l'enjeu principal réside dans l'acquisition et la sécurisation du foncier, préalable indispensable à la réalisation des programmes.

Les participations détenues par la société dans ces SCCV sont comptabilisées en titres de participation au bilan.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2022-06 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Conformément aux évolutions introduites par le règlement ANC n° 2022-06, la présentation du compte de résultat a été adaptée, notamment en ce qui concerne la nouvelle définition du résultat exceptionnel. Celui-ci est désormais limité aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels. L'application de ces dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes de l'exercice.

1.3 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2022-05

Les comptes de l'exercice ont été établis pour la première fois conformément au règlement ANC n°2022-05 du 26 octobre 2022 relatif aux comptes annuels des entités du secteur privé, qui se substitue au règlement CRC n°99-03.

Cette première application n'a pas entraîné de changement de méthode comptable significatif par rapport aux exercices antérieurs, ni d'impact sur les capitaux propres ou sur le résultat de la Société.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts	
Terrains		-	-	-	-	
Construction sur sol propre		-	-	-	-	
Construction sur sol d'autrui		-	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	92 279	-	-	-	92 279	-
Installations générales, agencements, aménagements divers		-	-	-	-	
Matériel de transport		-	-	-	-	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		-	-	-	-	
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-	
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-	
Avances et acomptes		-	-	-	-	

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	82 279	5 049	-	87 329	-	-
Financières	-		-		-	-
TOTAL	**82 279**	**5 049**	**-**	**87 329**	**-**	**-**

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	100	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	278 366
TOTAL	**278 366**

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		54 478	54 478	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	48 985	48 985	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		1 179 568	1 179 568	-
	Débiteur divers		282 657	282 657	-
Charges constatées d'avance			-	-	-
		TOTAL	1 565 688	1 565 688	-

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	3 550 000	-	-	3 550 000
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-942 013	-	215 199	-1 157 211
Résultat	-215 199	86 241	-	-128 958
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	**2 392 789**	**86 241**	**215 199**	**2 263 830**

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de **355.000** actions de **10 euros** de valeur nominale chacune.

2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	168 955	168 955	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	15 275	15 275	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	**184 230**	**184 230**	**-**	**-**

2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	3 966
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	**3 966**

3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues : - Biens - Services	- 181 899	- -	- 181 899
Chiffre d'affaires net	181 899	-	181 899

4 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation salariés
Résultat avant impôts	-128 958	-	-
Impôt au taux de : -	-	-	-
Impôt sur PVLT	-	-	-
Résultat après impôts	**-128 958**	**-**	**-**

4.1 Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

4.1.1 Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

La société **INFINITIMM** est membre du groupe fiscal intégré **SA QUODAM** depuis l'exercice ouvert au **1er janvier 2019**. Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, l'intégration fiscale permet une imposition consolidée au niveau de la société mère du groupe.

Au **31 décembre 2025**, le périmètre d'intégration fiscale est constitué des sociétés suivantes :

- **Société QUODAM**, Tête de Groupe
- **SAS Villeneuve Energies Nouvelles**, Filiale à 100 %
- **Société INFINITIMM**, Filiale à 100 %
- **Société Villeneuve Service Gestion**, Filiale à 100 %

Dans le cadre de cette intégration fiscale, la société mère, **SA QUODAM**, est responsable du paiement de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe. La filiale **INFINITIMM** s'acquitte auprès de la société mère d'une contribution correspondant à l'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale, déterminé sur la base de son bénéfice imposable et de ses plus-values nettes à long terme.

4.1.2 Détermination du résultat fiscal-Traitement des SCCV

La société INFINITIMM détient des participations dans des Sociétés Civiles de Construction-Vente (SCCV), lesquelles constituent des entités fiscalement transparentes au sens de l'article 8 du Code général des impôts. À ce titre, les résultats dégagés par ces SCCV sont en principe imposables directement entre les mains de leurs associés, à proportion de leurs droits.

Toutefois, dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe QUODAM, la quote-part de résultat revenant à INFINITIMM au titre de sa participation dans ces SCCV n'est pas retenue pour la détermination de son résultat fiscal individuel servant de base au calcul de sa contribution à la société mère. En effet, ces résultats font l'objet d'un traitement distinct et ne sont pas intégrés dans l'assiette imposable prise en compte au niveau du groupe d'intégration fiscale.

5. Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 123-15 ; PCG Art 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus - brute	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
					Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés											
Filiales détenues											
SCCV CDG 16	7 622,00	54 661,42	49%	490,00		490,00			-	- 13 954,32	
SCCV VILLENEUVE LA GARENNE GALLIENI SUD	4 537 760,00	- 10 241,48	30%	300,00		300,00			-	- 11 241,48	
SCCV VILLENEUVE GALLIENI	7 622,00	1 000,00	30%	300,00		300,00			-		
SCCV 130 GALLIENI	3 550 000,00	185,27	10%	100,00		100,00			-	- 814,73	
B. Renseignements globaux											
Filiales non repris en A											
Participation non reprises en A											

Sinergys

Déclarations et liasse fiscale

INFINITIMM

edi-tdfc

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS INFINITIMM	
SIRET 8 4 7 6 4 7 1 5 3 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
26 Quai d'Asnières 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Promotion immobilière de logements	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Bénéfice imposable à 15% | Déficit 128958

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values — PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐ | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ | ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐ | Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐ | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A ☐ | Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐ | Société d'investissement immobilier cotée ☐ | Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W ☐

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition | Chiffre d'affaires | Taux d'imposition

6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) : Base d'imposition | Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée | X | LOOP V5.46.1

Examen de conformité fiscale

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CARMYN 3 Rue de Logelbach 75017 Paris Tél:	Tél:

Identité du déclarant:

Date: Lieu :

Qualité et nom du signataire: -

Signature :

edi-tdfc

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS INFINITIMM 31122025

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					*c*		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*		
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 26 Quai d'Asnières 92390 VILLENEUVE LA GARENNE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 84764715300018 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	1190	CT	1190
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	1190	BK	1190
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3741	BW	3741
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	54478	BY	54478
	Autres créances (3)	BZ	1511209	CA	1511209
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	877440	CG	877440
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	2446870	CK	2446870
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2448060	1A	2448060

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM — Néant ☐ *

Exercice N : 31122025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3550000)		DA	3550000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	-1157211
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-128958
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	2263830
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	168954
	Dettes fiscales et sociales		DY	15275
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Instruments financiers à terme		D1	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	184229
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2448060

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre		1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	184229
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.46.1

20/05/2026 15:57:10

edi-tdfc

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	181898	FH	FI	181898
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	181898	FK	FL	181898
	Production stockée *				FM	-106450
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				F1	9000
	Autres produits (1) (11)				FQ	0
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**				FR	84448
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	223950
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	790
	Salaires et traitements *				FY	
	Cotisations sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements (14)*				GA	5049
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1	4950
	Autres charges (12)				GE	0
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**				GF	234741
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	-150293
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	21335
	Reprises sur dépréciations				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2	
	Total des produits financiers (V)				GP	21335
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	21335
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	-128958

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7)	**(VII)** HD	
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7)	**(VIII)** HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)** HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)** HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	105783
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	234741
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN	-128958

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	crédit-bail mobilier *	HP	
	crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM — 31122025 — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants M2)		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ

			92279		
			92279		
			790		400
			790		400
			93069		400

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM

				92279		
				92279		
					1190	
					1190	
				92279	1190	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM 31122025

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	82279	QA	5049	QB	87328	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	82279	QV	5049	QW	87328	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	82279	ØP	5049	ØQ	87328	ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056

Désignation de l'entreprise SAS INFINITIMM 31122025 — Néant [X] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.46.1

20/05/2026 15:57:10

edi-tdfc

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM 31122025 — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	54478		54478		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	48985		48985		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1179567		1179567		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	282656		282656		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	1565688	VU	1565688	VV	

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	168954	168954		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15275	15275		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	184229	VZ 184229		

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Edité à partir de Loop V5.46.1

20/05/2026 15:57:10

edi-tdfc

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A

Désignation de l'entreprise SAS INFINITIMM — Exercice N clos le 31/12/2025

Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET — Néant ☐*

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	{ - imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { Plus-values nettes à court terme						WN	
	{ Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
					TOTAL I		WR	

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	128958	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
		- imposées au taux de 0 %					WH		
		- imposées au taux de 19 %					WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2	J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 *octies* A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH			XG
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2
						TOTAL II			XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ Bénéfice (I moins II)	XI		
	{ Déficit (II moins I)			XJ 128958
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 128958

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM 31122025 — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	644693
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	644693
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	128958
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	773651

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM Exercice N clos le : 31122025

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

edi-tdfc

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-942012
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-215198
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	-1157211

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	-1157211
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	-1157211

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS

– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ
– Engagements de crédit-bail immobilier					YR
– Effets portés à l'escompte et non échus					YS

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

– Sous-traitance					YT
– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ 900
– Personnel extérieur à l'entreprise					YU 120000
– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS 51079
– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV
– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST 51971
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ 223950

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW
– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z 790
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX 790

TVA

– Montant de la TVA collectée	YY	45609
– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	44426

DIVERS

– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *	ØB	
– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*	RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS	
Revenu brut social (si le montant est positif)	JT	

Edité à partir de Loop V5.46.1

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

edi-tdfc

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations*

	Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
1	19/04/2019 CONTAINERS GOLIAT	6530		6530		
2	28/05/2019 TRANSPORT BONAL CHARGEMENT CONTAINE	1428		1428		
3	02/07/2020 DOMUS ETERNA AGENCEMT CONTAINERS	41666		27281		14384
4	09/09/2020 DOMUS ETERNA AGENCMT CONTAINERS	24034		15737		8297
5	05/11/2020 DOMUS ETERNA AGENCMT CONTAINERS	14414		9438		4976
6	05/11/2020 DOMUS ETERNA POSE BARDAGE	4205		2753		1451
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
	TOTAL	92279		63169		29110

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations*

	Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 12,8 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
1	636	636	636				
2	139	139	139				
3	4063	-10321	-10321				
4	2344	-5953	-5953				
5	1405	-3570	-3570				
6	410	-1041	-1041				
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
TOTAL	8999	-20110	-20110				

Edité à partir de Loop V5.46.1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

20/05/2026 15:57:10

edi-tdfc

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFiP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM

		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxable à 19 % (1) 11
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	Total des plus ou moins-values nette fiscale	-20110				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique	-20110				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

20/05/2026 15:57:10

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

13 SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM

Néant [X] *

❶Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)❶.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3–4–5
		À 19 %, ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % Ou À 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS INFINITIMM

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N°2059-E

Désignation de l'entreprise: SAS INFINITIMM			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31122025			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	181898
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	181898
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	9000
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	9000
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	106450
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	223050
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4951
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	334452
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	-143553
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	181898	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 84764715300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INFINITIMM

ADRESSE (voie) 26 Quai d'Asnières

CODE POSTAL 92390 VILLE VILLENEUVE LA GARENNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	355000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	355000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.46.1

20/05/2026 15:57:10

edi-tdfc

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 84764715300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INFINITIMM

ADRESSE (voie) 26 Quai d'Asnières

CODE POSTAL 92390 VILLE VILLENEUVE LA GARENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(Répéter le bloc ci-dessus pour chaque filiale ou participation supplémentaire)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Edité à partir de Loop V5.46.1

Infinitimm

Siège social : 26 quai d'Asnières – 92390 Villeneuve-la-Garenne
Société par actions simplifiée au capital de 3 550 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

RSM France
5-7, rue des Italiens
75009 Paris
France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

www.rsmfrance.fr

Infinitimm

Siège social : 26 quai d'Asnières – 92390 Villeneuve-la-Garenne
Société par actions simplifiée au capital de 3 550 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Infinitimm,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Infinitimm relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SAS de commissariat aux comptes et d'expertise comptable inscrite à Paris. Capital de 100 679€
RCS Paris 800 709 891– TVA FR 54 800 709 891
Enregistré sous le numéro 1175 52 896 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RSM France est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le § «1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 08 juin 2026

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Jean Rigon
Le 8 juin 2026



doc_Xqa7
tx_dKaxo0QMgJd7

Jean RIGON

Associé

INFINITIMM

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				10 000
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				**10 000**
	Immobilisations financières (2)	Participations	1 190		1 190	
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	**1 190**		**1 190**	**790**
		Total de l'actif immobilisé (III)	**1 190**		**1 190**	**10 790**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				106 450
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises				
		TOTAL				**106 450**
		Avances et acomptes versés sur commandes	**3 741**		**3 741**	**3 741**
	Créances (3)(4)	Créances Clients et Comptes rattachés	54 478		54 478	676 038
		Autres créances	1 511 209		1 511 209	1 169 603
		Charges constatées d'avance				
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	**1 565 688**		**1 565 688**	**1 845 641**
	VMP	Actions propres				
		Autres titres				
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	877 440		877 440	678 132
		TOTAL	**877 440**		**877 440**	
		Total de l'actif circulant (IV)	**2 446 870**		**2 446 870**	
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**2 448 060**		**2 448 060**	**2 644 757**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à moins d'un an
(4) Dont à plus d'un an

1 565 688

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Edité à partir de Loop V5.46.1

Bilan passif

INFINITIMM

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 550 000)	3 550 000	3 550 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-1 157 211	-942 012
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-128 958	-215 198
	Situation nette avant répartition	2 263 830	2 392 788
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**2 263 830**	**2 392 788**
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		46 354
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		***46 354***
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 954	174 600
	Dettes fiscales et sociales	15 275	31 013
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	**184 229**	**251 968**
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	**2 448 060**	**2 644 757**
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	184 229	

Edité à partir de Loop V5.46.1

Compte de résultat

INFINITIMM

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	181 898		181 898	563 365
	Montant net du chiffre d'affaires	**181 898**		**181 898**	**563 365**
	Production stockée			-106 450	70 560
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			9 000	
	Autres produits			0	
	Total des produits d'exploitation (I)			**84 448**	**633 925**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			223 950	758 608
	Impôts, taxes et versements assimilés			790	554
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 049	12 546
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			4 950	
	Autres charges			0	7 200
	Total des charges d'exploitation (II)			**234 741**	**778 909**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**-150 293**	**-144 984**
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			21 335	
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)			**21 335**	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)				46 054
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)				**46 054**
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			**21 335**	**-46 054**
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			**-128 958**	**-191 039**

Edité à partir de Loop V5.46.1

INFINITIMM

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4)	(VII)		
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)		24 159
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)		-24 159
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)		
Total des produits (I + III + V + VII)		105 783	633 925
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		234 741	849 124
BÉNÉFICE OU PERTE		-128 958	-215 198

(1) Y compris
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

(4) Dont
- Produits afférents à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

(5) Dont
- Charges afférentes à des exercices antérieurs
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs

Edité à partir de Loop V5.46.1

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Au cours de l'exercice clos, la société INFINITIMM a participé à la création de deux sociétés civiles de construction-vente (SCCV) portant des projets immobiliers situés à Villeneuve-la-Garenne :

- **SCCV 130 GALLIENI** : société ayant pour objet l'acquisition de terrains situés 130 avenue de Gallieni (92390), ainsi que la réalisation et la vente d'un programme immobilier. INFINITIMM détient 100 parts sociales, soit 10 % du capital.
- **SCCV VILLENEUVE GALLIENI :** société ayant pour objet l'acquisition de terrains situés à Villeneuve-la-Garenne en vue du développement et de la commercialisation d'un programme immobilier d'environ 18 900 m². INFINITIMM détient 300 parts sociales, soit 30 % du capital.

Ces structures ont été constituées afin de porter des opérations de promotion immobilière, dont l'enjeu principal réside dans l'acquisition et la sécurisation du foncier, préalable indispensable à la réalisation des programmes.

Les participations détenues par la société dans ces SCCV sont comptabilisées en titres de participation au bilan.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2022-06 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Conformément aux évolutions introduites par le règlement ANC n° 2022-06, la présentation du compte de résultat a été adaptée, notamment en ce qui concerne la nouvelle définition du résultat exceptionnel. Celui-ci est désormais limité aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels. L'application de ces dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes de l'exercice.

1.3 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2022-05

Les comptes de l'exercice ont été établis pour la première fois conformément au règlement ANC n°2022-05 du 26 octobre 2022 relatif aux comptes annuels des entités du secteur privé, qui se substitue au règlement CRC n°99-03.

Cette première application n'a pas entraîné de changement de méthode comptable significatif par rapport aux exercices antérieurs, ni d'impact sur les capitaux propres ou sur le résultat de la Société.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts	
Terrains		-	-	-	-	
Construction sur sol propre		-	-	-	-	
Construction sur sol d'autrui		-	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	92 279	-	-	-	92 279	-
Installations générales, agencements, aménagements divers		-	-	-	-	
Matériel de transport		-	-	-	-	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		-	-	-	-	
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-	
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-	
Avances et acomptes		-	-	-	-	

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	82 279	5 049	-	87 329	-	-
Financières	-		-		-	-
TOTAL	**82 279**	**5 049**	**-**	**87 329**	**-**	**-**

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	100	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	278 366
TOTAL	**278 366**

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		54 478	54 478	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	48 985	48 985	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		1 179 568	1 179 568	-
	Débiteur divers		282 657	282 657	-
Charges constatées d'avance			-	-	-
		TOTAL	**1 565 688**	**1 565 688**	**-**

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	3 550 000	-	-	3 550 000
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-942 013	-	215 199	-1 157 211
Résultat	-215 199	86 241	-	-128 958
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	**2 392 789**	**86 241**	**215 199**	**2 263 830**

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de **355.000** actions de **10 euros** de valeur nominale chacune.

2.2.2 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	168 955	168 955	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	15 275	15 275	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	**184 230**	**184 230**	**-**	**-**

2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	3 966
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	**3 966**

3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues : - Biens - Services	- 181 899	- -	- 181 899
Chiffre d'affaires net	181 899	-	181 899

4 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation salariés
Résultat avant impôts	-128 958	-	-
Impôt au taux de : -	-	-	-
Impôt sur PVLT	-	-	-
Résultat après impôts	**-128 958**	**-**	**-**

4.1 Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

4.1.1Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

La société **INFINITIMM** est membre du groupe fiscal intégré **SA QUODAM** depuis l'exercice ouvert au **1er janvier 2019**. Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, l'intégration fiscale permet une imposition consolidée au niveau de la société mère du groupe.

Au **31 décembre 2025**, le périmètre d'intégration fiscale est constitué des sociétés suivantes :

- **Société QUODAM**, Tête de Groupe
- **SAS Villeneuve Energies Nouvelles**, Filiale à 100 %
- **Société INFINITIMM**, Filiale à 100 %
- **Société Villeneuve Service Gestion**, Filiale à 100 %

Dans le cadre de cette intégration fiscale, la société mère, **SA QUODAM**, est responsable du paiement de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe. La filiale **INFINITIMM** s'acquitte auprès de la société mère d'une contribution correspondant à l'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale, déterminé sur la base de son bénéfice imposable et de ses plus-values nettes à long terme.

4.1.2 Détermination du résultat fiscal-Traitement des SCCV

La société INFINITIMM détient des participations dans des Sociétés Civiles de Construction-Vente (SCCV), lesquelles constituent des entités fiscalement transparentes au sens de l'article 8 du Code général des impôts. À ce titre, les résultats dégagés par ces SCCV sont en principe imposables directement entre les mains de leurs associés, à proportion de leurs droits.

Toutefois, dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe QUODAM, la quote-part de résultat revenant à INFINITIMM au titre de sa participation dans ces SCCV n'est pas retenue pour la détermination de son résultat fiscal individuel servant de base au calcul de sa contribution à la société mère. En effet, ces résultats font l'objet d'un traitement distinct et ne sont pas intégrés dans l'assiette imposable prise en compte au niveau du groupe d'intégration fiscale.

5. Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 123-15 ; PCG Art 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus - brute	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
					Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés											
Filiales détenues											
SCCV CDG 16	7 622,00	54 661,42	49%	490,00		490,00			-	- 13 954,32	
SCCV VILLENEUVE LA GARENNE GALLIENI SUD	4 537 760,00	- 10 241,48	30%	300,00		300,00			-	- 11 241,48	
SCCV VILLENEUVE GALLIENI	7 622,00	1 000,00	30%	300,00		300,00			-	-	
SCCV 130 GALLIENI	3 550 000,00	185,27	10%	100,00		100,00			-	- 814,73	
B. Renseignements globaux											
Filiales non repris en A											
Participation non reprises en A											